

**DAJI/2019/Décision/Attributif/01**

Décision attributive d'une participation d'AMU au profit de l'UMR 7061 - PRISM

## L'Administratrice provisoire d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2019/08/29-01 du conseil d'administration en date du 29 août 2019, donnant délégation de pouvoir à l'Administratrice provisoire, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de de l'organisation du colloque « Computer Music Multidisciplinary research CMMR 2019 », il est approuvé la contribution d'Aix-Marseille Université à hauteur de 1000 euros au bénéfice du laboratoire PRISM – UME 7061.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2019



**Simone BONNAFOUS**  
Administratrice Provisoire  
d'Aix-Marseille Université

